

*

Règlement intérieur



Article 1 : le concours communal des Maisons et Jardins fleuris est ouvert gratuitement à tous les habitants des Taillades, sauf aux membres du jury. Sont admis à concourir les particuliers, propriétaires, locataires ou professionnels qui ont un espace à fleurir : balcon, terrasse, jardin ... ou un potager.

Si vous avez la passion de votre jardin, n'hésitez pas à nous accueillir, nous serions heureux de vous compter parmi les participants.

Article 2 : l'attention du Jury, en dehors des plantations florales ou arbustives, tiendra compte de divers critères (aménagement, entretien, originalité ... des espaces).

Article 3 : Catégories proposées :

Jardin d'agrément, jardin d'eau, jardins secs, terrasse et/ou balcon, potager, commerce.

Si ces catégories ne correspondent pas à votre espace, nous vous proposons de cocher la dernière case et d'y inscrire votre critère. vous pouvez concourir à plusieurs catégories à condition de les cocher.

Article 4 : le Jury est composé de membres de la commission communale «cadre de vie» et de passionnés des plantes.

Article 5 : Les visites du JURY auront lieu cette année les 25, 26 avril, 9, 10, 23, 24 mai, 6 et 7 juin ou alors à une date à convenir si vraiment vous ne pouvez nous recevoir à une des dates proposées. Les visites auront lieu à partir de 17h le vendredi ou de 9h le samedi.

Il vous appartient de vous inscrire pour la date de votre choix.

Article 6 : Un courrier vous précisera les modalités de remise des récompenses.

Article 7 : les lots à gagner sont répartis sous forme de bons d'achats chez des horticulteurs des environs.

*La Commission Communale
« Concours Jardins Fleuris »*

Fiche d'inscription au Concours

à compléter et à remettre

*à la mairie (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres,
sur le site internet www.lestaillades.fr ou par mail : concours
de jardins@gmail.com*

Pour tout renseignement : Tél 04 90 71 09 98

NOM - PRENOM.....

Adresse

.....

Adresse @

Téléphone :

Souhaite participer au Concours « *Maisons et Jardins Fleuris 2025* ».

Bulletin à remettre avant le jeudi 24 avril 2025

Dans la catégorie* :

Jardins d'agrément

Jardin d'eau

Jardins secs

Terrasse et/ou balcon

Potager

Commerce

Autres :

Visites du JURY * :

25 avril 23 mai

26 avril 24 mai

9 mai 6 juin

10 mai 7 juin

Date à convenir

* Cocher les cases utiles